



PMA pour TOUSTES

Face aux fachos et aux cathos intégristes de "La Manif Pour Tous", défendons nos droits !



Samedi 10 octobre, « La Manif pour tous » appelle à la mobilisation partout en France contre la procréation médicalement assistée (PMA), la gestation pour autrui (GPA), contre le mariage pour tous et l'interruption volontaire de grossesse (IVG). Leur site est à ce sujet édifiant pour celles/ceux qui en douteraient. A chaque fois que les courants réactionnaires sont sortis pour attaquer nos droits nous nous sommes mobiliséEs plus nombreux/euses qu'elleux.

Lors de leurs prières devant le centre IVG ou de leurs conférences au diocèse, notre présence a permis de faire entendre notre voix plus forte que la leur !

Samedi 10 octobre, ne leur laissons pas la rue. Rassemblons-nous pour défendre nos droits contre les réacs et pour en gagner de nouveaux

PMA pour toustes !

L'élargissement de la PMA pour les femmes seules et les couples de lesbiennes met fin à une discrimination. Son remboursement par la Sécurité sociale est essentiel pour garantir son accès à toutes. Malgré ces avancées, la loi bioéthique ne va pas assez loin et il reste plusieurs points problématiques :

- Concernant la filiation dans les couples de lesbiennes, l'extension du droit commun est la seule disposition garantissant l'égalité de traitement de toutes les familles. La reconnaissance conjointe, anticipée devant notaire, qui sera exigée pour les couples de lesbiennes, reste discriminante.
- Rien n'est prévu non plus concernant la filiation des personnes trans (personnes dont l'identité de genre ne correspond pas à celle assignée à leur naissance).
- L'utilisation de ses propres gamètes n'est pas autorisée pour les couples de lesbiennes ni pour les personnes trans, alors qu'elle est recommandée pour les couples hétérosexuels. Là encore, il y a discrimination.

Pour l'arrêt des mutilations des enfants intersexes !

Le droit des enfants à l'intégrité physique et sexuelle est un droit inaliénable. Pour les enfants intersexes (nés avec des caractères sexuels ne correspondant pas aux définitions binaires assignées au masculin et féminin) comme pour les autres, cela implique le droit de choisir si, quand, et comment, leur corps sera modifié.

IVG : il faut aller plus loin !

Dans de nombreux pays, y compris en Europe, le droit à l'IVG reste un combat comme on l'a vu en Pologne, en Argentine, en Irlande ou en Espagne ces dernières années. En France aussi le droit à l'avortement est remis en cause de fait par le manque de moyens et les politiques d'austérité qui ont conduit, entre autres, à la fermeture de plus d'une centaine de centres IVG ces dernières années. Dans certains endroits, le retranchement des médecins derrière la clause de conscience empêche la prise en charge des femmes et des personnes concernées dans les délais. Ce sont près de 5000 femmes et personnes concernées qui sont obligées d'aller avorter à l'étranger et on ne compte ici que celles qui ont les ressources financières et logistiques de s'y rendre.

Pour les jeunes, les femmes en précarité, celles qui n'ont pas de mutuelle, celles qui sont sur la sécu de leurs parents ou de leur conjoint, celles qui n'ont pas de papiers... l'accès à l'IVG reste compliqué. En plus des conditions matérielles, la culpabilité véhiculée dans le cadre de l'institution hospitalière et dans l'ensemble de la société pèse sur les personnes qui souhaitent avorter. Ces reculs sont alimentés par un climat réactionnaire généralisé en Europe. Pour que le droit à l'IVG soit effectif pour toustes nous demandons :

- Pour tou-te-s les médecins : la formation obligatoire en gynécologie, à l'IVG et à la contraception;
- La réouverture de tous les Centres IVG fermés et le maintien des centres de planification;
- L'accès rapide à toutes les méthodes d'IVG partout sur le territoire;
- L'accès à l'interruption médicale de grossesse (IMG) pour raison psycho-sociale sur tout le territoire;
- La possibilité pour les sages femmes de réaliser des IVG instrumentales;
- La suppression de la clause de conscience spécifique à l'IVG;
- L'allongement du délai pour réaliser une IVG à au moins 14 semaines de grossesse;

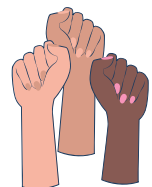
Propositions issues du "Rapport d'information Battistel-Muschotti sur l'accès à l'IVG"

- L'application véritable et absolue de l'extension du délit d'entrave à l'IVG au numérique.

Pour les droits des femmes et des minorisé·e·s de genre, pour l'IVG, la PMA pour toustes

MANIFESTATION

samedi 10 octobre à 14h Victor Hugo



autres signataires: Ensemble! Isère, Collages Féminicides Grenoble, RITA et Association Transféminine de l'Agglomération Grenobloise (ATFAG)